

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2013-10-6-19

**Service consulté**

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER  
PROGRAMME 2013**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer le vote de subventions d'un montant total de 1 893 013 € en faveur de 3 Syndicats Mixtes maîtres d'ouvrage, dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver, à raison de 470 513 € sur le programme F243 et 1 422 500 € sur le programme F244.

**1. Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges**

**a. Site d'intérêt départemental du Schnepfenried – Aménagement du bâtiment d'accueil « Le Panoramic » (Tranche complémentaire)**

La réfection et le réaménagement du bâtiment d'accueil *Le Panoramic*, sur le site du Schnepfenried constituent une action décisive dans le programme global de restructuration de la station. Elle fait partie de la convention pluriannuelle formalisant les opérations figurant à ce programme.

Lors de sa réunion du 14 juin 2012, la Commission Permanente a engagé une première phase de cette opération de réfection, sur la base d'un montant de travaux évalués alors à 1,785 M€ HT, accordant une subvention de 803 250 € à prélever sur l'enveloppe réservée à la Convention Interrégionale de Massif (*programme F243-opération GSS00292*).

Toutefois, au cours de l'opération, un plan de financement actualisé a été approuvé en date du 5 septembre 2012 par le Comité Syndical, justifié par les différents aléas apparus en cours du chantier et certains choix techniques revus, notamment des travaux de démolition et de désamiantage supplémentaires.

Ainsi, l'opération de réfection du bâtiment se monte au total à 2 100 000 € HT.

Sur la base de ce montant, le recours à l'emprunt envisagé par le Syndicat Mixte passe désormais à 300 000 €, soit une part de 15 % d'autofinancement, au lieu des 10 % initialement prévus. Conformément aux statuts, un rapport sera présenté en Assemblée Plénière du 18 octobre 2013 pour autoriser le Syndicat Mixte à contracter cet emprunt.

Les dossiers de demande de participation aux autres financeurs ont été formulés sur cette base actualisée, il appartient à présent au Département de réajuster le montant de sa contribution.

Considérant le coût supplémentaire de 315 000 M€ HT, **l'engagement financier complémentaire du Département est de 141 750 €,** soit une contribution totale de 945 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Financier	Taux d'intervention (%)	Montant financé (€)
FEDER	28	580 500
Région Alsace	9	193 500
<b>Département 68</b>	<b>45</b>	<b>945 000</b>
CCVM	5	105 000
Emprunt SM	15	300 000
TOTAL	100	2 100 000

**Le financement complémentaire du Département est sollicité pour l'opération GSS00292 à hauteur de 45 %, soit 141 750 € sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152 , portant la subvention totale à 945 000 €.**

***b. Site d'intérêt départemental du Schnepfenried – Aménagement du front de neige***

Dans l'optique de réaliser un programme d'aménagement cohérent du cœur de la station, le Syndicat Mixte d'Aménagement en charge du site du Schnepfenried a programmé le réaménagement des abords du bâtiment Panoramic et du périmètre des pistes qui y accèdent par la modernisation de l'éclairage.

Ces travaux doivent permettre le remodelage et la finalisation de l'éclairage de la piste du Panoramic et de la Grenouillère situées en amont du bâtiment d'accueil, qui constitue désormais le cœur de la station.

Ces aménagements permettront ainsi de recentrer le ski nocturne sur ce secteur, et de développer le potentiel d'animation, et enfin d'ouvrir la pratique aux skieurs débutants.

Par ailleurs, ils permettront d'améliorer les liaisons avec les pistes déjà dotées d'un éclairage.

Ce projet se chiffre à 50 000 €, pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 90 %, le solde étant à la charge de la Communauté de Communes.

**La subvention départementale sollicitée est de 45 000 € sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

***c. Site d'intérêt départemental du Schnepfenried – Construction du télésiège Deybach***

L'arrêt, il y a plusieurs saisons, de l'ancien télésiège Deybach, a réduit le périmètre du domaine skiable du Schnepfenried.

Dans le cadre du renforcement de l'attractivité de la station, et afin de revenir au périmètre initial du domaine skiable, la mise en œuvre de ce nouvel équipement aura notamment comme objectif de relier la Ferme Auberge Deybach aux pistes de ski. Acteur incontournable du site, elle complètera l'offre de services de restauration déjà mise en place dans le cadre du bâtiment d'accueil Panoramic.

Cet appareil doit être mis en service pour l'hiver 2014/2015 et ajoutera une plus value en terme de confort et de densité du domaine skiable, par la réouverture d'une piste bleue, contribuant ainsi à l'image familiale du site.

Enfin, l'enneigement de ce secteur sera assuré par le prolongement du réseau présent à raison de 7 ou 8 enneigeurs supplémentaires.

Le coût du projet prend en compte les éléments suivants :

<b>Eléments du projet</b>	<b>Coût €</b>
Télésiège à enrouleur neuf	520 000
Terrassement/aménagement de piste	52 000
Transformateur	42 000
Locaux de commande + toilettes	37 000
Prolongement neige de culture	210 000
Maîtrise d'oeuvre	15 000
AMO (1,7 %)	15 000
Aléas	9 000
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>900 000</b>

Sur le coût total du projet chiffré à 900 000 €, la contribution attendue est de 90 %, le solde à charge de la Communauté de Communes.

**La subvention départementale sollicitée est de 810 000 € sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

#### **d. Investissements courants annuels**

Cette opération doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Elles concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige pour le service de secours sur pistes, investissements récurrents.... Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, une dépense totale maximum de **10 000 €** est accordée à chaque syndicat permettant le financement de ces opérations, sur présentation des factures, à hauteur de 50 %, à parité avec la Communauté de Communes.

**Le montant de 10 000 € sera prélevé sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

#### **e. Site d'intérêt local du Tanet – Construction d'un bâtiment technique**

Dans le cadre du développement touristique de la station du Tanet, le Syndicat Mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster se doit de mettre à disposition du délégataire les moyens permettant d'assurer de façon satisfaisante l'exploitation de la station de ski.

En effet, au regard du contrat de délégation de service public, certains locaux et moyens relevant des obligations liées au droit du travail sont nécessaires : des solutions alternatives ont pu être trouvées s'agissant des sanitaires (*mis à disposition à l'auberge du Seestaedle*) ainsi que du poste de secours.

En revanche, il y a lieu de procéder au remplacement du vétuste « abri du skieur » et de réaliser la construction d'un bâtiment destiné au stockage du matériel, au garage des dameuses, et à servir d'ateliers et de locaux techniques.

Le projet de construction permet de subdiviser l'espace intérieur du bâtiment en 3 garages, les volumes intérieurs étant conçus pour le déploiement des bras mobiles situés sur les dameuses à neige.

Etant implanté dans un espace naturel, le bâtiment ne modifie ni la topographie du terrain, ni les aménagements paysagers du site.

La construction reprend le gabarit traditionnel des dépendances agricoles, la façade étant revêtue d'un bardage bois de couleur brun/vert. L'ensemble se veut d'une grande simplicité et offre une parfaite intégration dans le site.

Ce projet a fait l'objet d'une demande dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie (CTV) Colmar Fecht et Ried, la Communauté de Communes intervenant pour sa part à hauteur de 60 % du coût des travaux estimé à 150 000 €.

**Le financement du Département est sollicité à hauteur de 40 %, soit 60 000 € sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

## **2. Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)**

Afin de formaliser son programme de restructuration, le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) a signé avec ses membres une **convention le 3 novembre 2006**, portant sur un programme de réaménagement couvrant la période 2006-2009.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2012, la commission permanente a validé **l'avenant n°1 à la convention initiale** et ses modalités de financement à échéance 2015.

La contribution du Département du Haut-Rhin attendue pour l'avenant n°1 se monte à 1,6 M€ à raison de 400 000 € annuels échelonnés de 2012 à 2015 inclus (déduction faite en 2015 d'une avance de 178 049 €, ramenant cette dernière échéance à 221 951 €).

La programmation 2013 comporte les opérations suivantes :

### **a. Aménagement Piste rouge et Télési au Langenberg - (Phase 2)**

Une première phase de cette opération a fait l'objet d'une programmation lors de la séance de la Commission Permanente réunie le 6 juillet 2012.

Celle-ci consiste en la modernisation et la remise aux normes du télési dit « Grand Langenberg », ainsi que la création d'une piste rouge : il s'agit de remodeler en grande partie le profil du télési qui ne répond plus aux normes actuelles (pente trop forte, dévers et remise aux normes) et d'aménager la piste (déboisement, drainage et travaux de terrassement) pour la rendre moins raide et attirer ainsi une clientèle plus nombreuse.

La première tranche de travaux s'inscrit dans l'enveloppe globale contractualisée, allouée annuellement au financement du programme de modernisation du SMIBA, d'un montant de 400 000 €, et les subventions allouées en 2012 sont de 342 000 €.

La seconde tranche de travaux 2013 nécessite la programmation d'un montant complémentaire à hauteur de 59 465 € HT pour finaliser l'opération.

La contribution du Département du Haut-Rhin attendue est de 26 759 €, soit une intervention à hauteur de 45 %.

**Le montant de 26 759 € sera prélevé sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

***b. Travaux de réalisation des réseaux de neige de culture secteur Lac d'Alfeld - (Phase 1-Adduction)***

Le programme d'aménagement touristique été-hiver prévoit la mise en place d'un réseau de neige de culture pour les pistes de ski alpin.

Plusieurs études ont été réalisées, notamment celle pour alimenter le réseau d'enneigeurs en pompant l'eau dans le lac d'Alfeld, celui-ci, ainsi que le barrage étant la propriété du Département du Haut-Rhin.

Une convention pour le pompage de l'eau a ainsi été signée en 2009 par le SMIBA avec le Département du Haut-Rhin et l'autorisation de prélèvement, au titre de la loi sur l'eau, a été signée en janvier 2012 par arrêté conjoint des Préfets du Haut-Rhin, des Vosges et du Territoire de Belfort.

Les autorisations des services de l'Etat, relatives au prélèvement d'eau dans le lac, ainsi que pour les défrichements nécessaires à l'opération ont été délivrées au SMIBA.

La première tranche de travaux, prévue à l'automne 2013, consiste en la réalisation de la prise d'eau dans le Lac d'Alfeld.

Le montant de cette première phase d'adduction se monte à 829 424 € HT. La contribution du Département du Haut-Rhin attendue est de 373 241 €, soit une intervention à hauteur de 45 %.

**Le montant de 373 241 € sera prélevé sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

***c. Etudes préliminaires - Aménagement lotissement des Sapins***

**A titre exceptionnel, le SMIBA a sollicité du Département du Haut-Rhin le financement, hors convention d'aménagement, des études préliminaires en vue de constituer le projet d'aménagement du lotissement dit « des Sapins ».**

Dès 2009, le SMIBA a engagé une réflexion portant sur le développement des hébergements touristiques du Ballon d'Alsace et plus particulièrement ceux situés sur le secteur des Sapins.

L'étude liée à cette réflexion a été confiée au bureau d'étude OREX LOISIRS et ses conclusions ont été présentées au cours de l'hiver 2011-2012 : la création d'un village de gîtes de haute qualité environnementale a été privilégiée, dans le cadre d'un partenariat public-privé à mettre en place dans les prochaines années.

Les hébergements existants sont vieillissants, plusieurs structures sont fermées et en état de friches touristiques, nécessitant des réhabilitations et des démolitions.

Le réaménagement du lotissement des Sapins représente un atout et une opportunité pour engendrer un tourisme de séjour de qualité.

Le Département du Territoire de Belfort possède l'essentiel des terrains, classés en zone constructible, de même que trois bâtiments sur cinq que compte ce secteur.

Afin d'engager les études pré-opérationnelles nécessaires à la constitution d'un dossier d'aménagement global du secteur des Sapins, le comité syndical du SMIBA a délibéré sur cette opération.

Le coût des études pré-opérationnelles est estimé pour 2013 à 50 000 €, la contribution du Département attendue est de 25 000 €, soit une intervention à hauteur de 50 %, le solde étant à la charge du Département du Territoire de Belfort.

**A titre exceptionnel, et hors convention d'aménagement, le montant de 25 000 € sera prélevé sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

#### ***d. Investissements courants annuels***

Cette opération doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Elles concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige pour le service de secours sur pistes, investissements récurrents.... Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, un crédit global de **10 000 €** est alloué à chaque syndicat permettant le financement de ces opérations, sur présentation des factures, à hauteur de 50 %, à parité avec la communauté de communes.

**Le montant de 10 000 € sera prélevé sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

### **3. Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc**

Lors de sa séance du **13 juillet 2006**, la Commission Permanente du Département a approuvé les termes de la **convention pluriannuelle de développement du site du Lac Blanc**, et autorisait le Président du Conseil Général à la signer.

Cette convention portait sur la **première tranche du programme d'aménagement** du site du Lac Blanc pour les années 2003 à 2006, sachant que la période de réalisation s'est achevée en 2008.

Après une pause de deux années, la mise en place d'équipements complémentaires s'est avérée nécessaire pour optimiser le fonctionnement des équipements et consolider l'attractivité de la station.

**Aussi, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte, une convention relative à la seconde tranche d'aménagement sera proposée au vote dans le cadre d'un rapport distinct, lors de la séance de la commission permanente le 15 novembre 2013, afin de formaliser le contenu des programmes couvrant la période de 2011 à 2013 inclus et leur financement.**

La programmation 2013 comporte les opérations suivantes :

#### ***a. Acquisition foncière bâtiment d'accueil***

Le bâtiment d'accueil et la station d'épuration réalisés en 2010 ont été construits sur les terrains de la commune du Bonhomme. Cette dernière a autorisé par délibération et sans condition le Syndicat Mixte à implanter ces deux équipements.

Toutefois, afin de clarifier la situation du Syndicat Mixte au regard de la propriété des terrains mis à disposition, il conviendrait de procéder à l'acquisition des terrains occupés par ces installations.

Dans un premier temps, il est proposé par le Syndicat Mixte de réaliser l'arpentage nécessaire à la délimitation des emprises, puis dans un second temps de déposer une offre d'achat à la commune du Bonhomme.

Le montant de la transaction est estimé à 39 000 €, le Syndicat Mixte ayant délibéré sur cette opération en date du 25 mars 2013.

La contribution du Département du Haut-Rhin attendue est de 35 100 €, soit un taux d'intervention de 90 %, le solde à la charge de la Communauté de Communes de La Vallée de Kaysersberg.

**Le montant de 35 100 € est sollicité, sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

#### ***b. Acquisition et installation d'un relais radio***

Depuis la réalisation du bâtiment d'accueil, le Service des pistes de la station du Lac Blanc occupe le nouveau poste de secours situé à proximité de l'arrivée du télésiège au rez-de-chaussée dudit bâtiment.

Il n'occupe donc plus les locaux initiaux, mis à disposition par la commune du Bonhomme au Col du Calvaire. Toutefois, le relais radio est resté installé dans ces premiers locaux, qui seront prochainement vendus.

Le projet du Syndicat Mixte est donc de déplacer l'antenne relais existante sur l'actuel bâtiment d'accueil et de remplacer le relais par un équipement neuf et conforme aux normes en vigueur.

En outre, le remplacement de l'ancien équipement par un modèle numérique permettait au site du Lac Blanc d'être relié aux organismes de secours comme le PGM de Munster ou les pompiers. En effet, le dispositif actuel utilise les ondes radio UHF, alors que l'ensemble des appareils en réseau utilise les ondes VHF. Cette démarche favoriserait grandement l'organisation de secours, notamment lors des opérations communes (recherches de personnes, communication avec les hélicoptères, etc ...)

Les travaux de déplacement de l'antenne ainsi que l'achat du relais sont estimés à 30 000 €. La participation du Département attendue est de 27 000 €, soit une intervention de 90 %, la CCVK intervenant pour le solde.

**Le montant de 27 000 € est sollicité, sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

#### ***c. Acquisition de véhicules de service et de secours – Bike Park***

Dans le cadre de sa démarche de diversification de l'offre pluri saisonnière des activités de loisirs, le syndicat Mixte du Lac Blanc a développé l'activité VTT, avec la création du Bike Park.

Le site de Bike Park génère des retombées économiques positives, tant en termes d'emplois, de chiffre d'affaires, que de notoriété de la station. En outre, c'est désormais un véritable produit touristique qui génère de nombreux séjours.

Cette activité, lancée depuis 5 ans, aborde maintenant une phase nouvelle avec la redéfinition de l'offre VTT pour les pratiques du Cross Country et de l'Enduro.

Le développement des parcours Cross Country et Enduro nécessite pour le personnel de secours de pouvoir se déplacer sur les terrains déjà aménagés ou dont l'aménagement reste à faire. Or, jusqu'à présent, le syndicat mixte ne possède pas de véhicule d'intervention capable d'évoluer hors conditions de neige.

Pour les interventions sur les pistes du Bike Park, le personnel a donc besoin d'un véhicule de type utilitaire 4x4 capable de le transporter, ainsi que le matériel, et d'assurer, le cas échéant, le secours d'une victime sur ou à proximité immédiate des pistes.

Le coût d'un tel véhicule est estimé à 30 000 €, le Syndicat Mixte ayant délibéré sur cette opération le 25 mars 2013. La participation du Département attendue est de 27 000 €, soit une intervention de 90 %, la CCVK intervenant pour le solde.

**Le montant de 27 000 € est sollicité, sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

#### ***d. Acquisition de deux motoneiges***

Depuis la saison 2012-2013, le Syndicat Mixte du Lac Blanc, en ce qui concerne son service des pistes, a la charge de l'exploitation du domaine nordique du Lac Blanc. Pour cela, il dispose du matériel d'exploitation nécessaire, à savoir une dameuse et deux motoneiges.

Pour le fonctionnement du service de secours (domaines alpin et nordique), le syndicat dispose également d'une motoneige identique à celle utilisée pour le domaine nordique.

Ces véhicules, qui ont désormais 5 ans d'âge et sont soumis à des conditions d'utilisation intensives (traction de lourdes charges, damage), génèrent des coûts annuels d'entretien importants, estimés à environ 7 000 €.

Afin de minimiser les coûts d'entretien, le Syndicat Mixte envisage de procéder à l'acquisition de matériel neuf plus fiable. Le remplacement de deux engins d'entretien des pistes et de secours est donc prévu, afin d'éviter d'éventuelles pannes et opérations de maintenance onéreuses.

Les motoneiges actuelles feront l'objet soit d'une reprise par le concessionnaire, ou d'une vente directe par le syndicat mixte. Le montant de la vente ou de la reprise venant alors en déduction du prix d'achat des nouveaux engins.

Le coût des deux engins est évalué à 26 000 €, le Syndicat Mixte ayant délibéré sur cette opération le 25 mars 2013. La participation du Département attendue est de 23 400 €, soit une intervention de 90 %, la CCVK intervenant pour le solde.

**Le montant de 23 400 € est sollicité, sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

#### ***e. Acquisition et installation d'un tapis roulant pour transport de skieurs***

L'ensemble des équipements mis en place dans le cadre de la restructuration globale du site du Lac Blanc a occasionné des retombées très positives, tant en matière économique que d'image de la station.

Depuis 2005, les skieurs, les VTTistes, les adeptes du freestyle, les piétons, les personnes à mobilité réduite utilisateurs des fauteuils-ski ou de fauteuils tout terrain, ont bénéficié d'aménagements et de matériel contribuant à l'attractivité du site.

Dans la même optique, le Syndicat Mixte du Lac Blanc souhaite acquérir et installer un tapis roulant destiné au transport des skieurs débutants. Cet équipement doit avant tout favoriser l'apprentissage du ski tout en apportant la modernité recherchée par la clientèle actuelle.

Par cet investissement, l'accent est mis sur l'initiation au ski, en vue de constituer la clientèle de demain. L'aide à la remontée grâce au tapis roulant devient indispensable pour



les jeunes skieurs à partir de 3 ans, qui optimiseront leur vitesse d'apprentissage, pour accéder à l'autonomie plus rapidement.

Par ailleurs, avec cette nouvelle installation, l'offre devient plus attractive pour les familles. Il faut noter également que, dans le cadre des prescription en vue de l'obtention du label « famille plus », le jardin d'enfant doit disposer au minimum de deux remontées mécaniques adaptées aux différentes tranches d'âge accueillies.

Le coût de l'équipement est évalué à 160 000 €. La participation du Département attendue est de 144 000 €, soit une intervention de 90 %, la CCVK intervenant pour le solde.

**Le montant de 144 000 € est sollicité, sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

#### ***f. Construction d'une passerelle pistes VTT***

Le Syndicat MIXTE du Lac Blanc a établi un véritable programme d'aménagement quatre saisons basé aussi sur les activités été, et plus particulièrement autour de la discipline du VTT.

Véritable révélation de l'année 2008, le Bike Park du Lac Blanc devient en 2009 la 2<sup>ème</sup> station VTT française juste derrière le site des 2ALPES. Un véritable succès après seulement trois saisons d'exploitation.

A présent le site du Lac Blanc propose un terrain de jeu varié composé de pistes réalisées en parfaite adéquation avec les pratiques d'aujourd'hui, et adaptées à la pratique de haut niveau :

- 2 pistes de DH (Descente) – niveau bleu, rouge et noir
- 3 pistes de Freeride – niveau bleu, rouge et noir
- 1 piste de 4X (Four Cross)
- 1 piste de DH dédiée aux débutants et aux Fauteuils tout terrain.

Devant l'accroissement constant des visiteurs et pratiquants sur le site, le Syndicat Mixte a souhaité améliorer encore ses infrastructures, notamment l'arrivée des pistes à Lac Blanc 900.

Le Projet a été élaboré à partir de deux constats :

Premièrement, l'augmentation de la fréquentation génère, certains week-ends, des conflits entre les différentes arrivées de piste. En effet, la densité de pratiquants et le manque d'espace du bas de la station peuvent entraîner des problèmes de sécurité. C'est pourquoi, il semble intéressant de modifier cet espace.

Deuxièmement, afin d'asseoir la notoriété du site, il semble nécessaire de disposer d'un équipement qui symboliserait à la fois tout notre savoir faire et sa mise en œuvre.

C'est donc à partir de ces deux points qu'a été imaginée la construction d'une passerelle qui permettrait à la fois, d'améliorer les arrivées des pistes en séparant plus clairement les flux, tout en disposant d'une structure « imposante » qui servirait également d'outil de communication.

## PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses HT		Recettes	
Passerelle	95 000.00	Conseil Général 68	108 000.00
Maitrise Oeuvre	15 000.00		
Filets/balisage	5 000.00		
Divers : (sondage, défrichage)	5 000.00	CCVK	12 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>120 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 000.00</b>

La participation départementale attendue est de 108 000 €, soit 90 % d'un montant total de 120 000 €, le reste étant à la charge de la Communauté de Communes.

**Le montant de 108 000 € est sollicité, sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204152.**

### ***g. Etude d'impact de travaux de défrichage***

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012, certains projets d'aménagement doivent faire, en fonction de seuils techniques, l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact (EI).

Les propositions de projets déposées par le Syndicat Mixte du Lac Blanc portent sur une superficie de 1,33 hectare.

Ces projets de défrichage ont été considérés comme pouvant entraîner des impacts sur le milieu naturel et paysager ou comme étant situés à proximité d'une zone naturelle présentant des enjeux en matière de faune et flore.

L'étude d'impact est évaluée à un coût de 7 515 € et l'intervention financière du Département attendue est de 90 %, la communauté de communes ayant la charge du solde.

**Le montant de 6 763 € est sollicité, sur le programme F243, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

### ***h. Investissements courants annuels***

Cette opération doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Elles concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige pour le service de secours sur pistes, investissements récurrents.... Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, sur la base d'une dépense globale maximum de **40 000 €** en raison de la double activité été – hiver, la subvention sera accordée sur présentation des factures, à hauteur de 50 %, à parité avec la communauté de communes.

**Le montant de 20 000 € sera prélevé sur le programme F244, Chap. 204, Fonct. 94, Nature 204151.**

L'ensemble des opérations avec le montant des subventions proposées est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

<b>MAITRE D'OUVRAGE Syndicats Mixtes</b>	<b>Site</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>COUT HT</b>	<b>AP F243</b>	<b>AP F244</b>
Vallée de Munster/Hautes-Vosges	SCHNEPFEN RIED-TROIS FOURS	Aménagement "Panoramic" Tranche complémentaire portant la subvention totale à 945 000 €	315 000	141 750	
		Aménagement front de neige abords Panoramic	50 000	45 000	
		Construction TK Deybach	900 000		810 000
		Investissements courant annuels	20 000		10 000
	TANET	Construction d'un bâtiment technique	150 000		60 000
<b>TOTAL Syndicat Mixte Munster Hautes-Vosges</b>			<b>1 435 000</b>	<b>186 750</b>	<b>880 000</b>
SMIBA	BALLON ALSACE	Piste rouge et TK au Langenberg	59 465		26 759
		Neige de culture et Piste Gentiane Phase 1 Adduction	829 424		373 241
		Etudes préliminaires Aménagt lotissement Sapins	50 000	25 000	
		Investissements courants annuels	20 000		10 000
<b>TOTAL SMIBA</b>			<b>958 889</b>	<b>25 000</b>	<b>410 000</b>
Lac Blanc	LAC BLANC	Acquisition foncière bâtiment d'accueil	39 000		35 100
		Acquisition et installation relais radio	30 000		27 000
		Acquisition véhicules service + secours - Bike Park	30 000		27 000
		Acquisition de deux motoneiges	26 000		23 400
		Tapis roulant	160 000	144 000	
		Passerelle pistes VTT	120 000	108 000	
		Etude d'impact défrichement	7 515	6 763	
		Investissements courants annuels	40 000		20 000
<b>TOTAL Syndicat Mixte Lac Blanc</b>			<b>452 515</b>	<b>258 763</b>	<b>132 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 846 404</b>	<b>470 513</b>	<b>1 422 500</b>
<b>TOTAL CREDITS</b>				<b>1 893 013</b>	

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder les subventions suivantes :
  - Un montant total de **1 066 750 €** au syndicat mixte pour l'aménagement des stations de la vallée de Munster/Hautes-Vosges, et pour les opérations décrites ci-dessus imputé comme suit :
    - 186 750 € sur le programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
    - 880 000 € sur le programme F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, natures 204151 et 204152.

- Un montant total de **435 000 €** au syndicat mixte pour l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA) et pour les opérations décrites ci-dessus imputé comme suit :
  - 25 000 € sur le programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, natures 204151 ;
  - 410 000 € sur le programme F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, natures 204151 et 204152.
  
- Un montant total de **391 263 €** au syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc et pour les opérations décrites ci-dessus imputé comme suit :
  - 258 763 € sur le programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 204152 ;
  - 132 500 € sur le programme F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, natures 204151 et 204152.
  
- de préciser que l'attribution des subventions au titre du programme 2013 au syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc est faite sous réserve de la conclusion et de la signature de la convention qui fera l'objet d'une délibération séparée,
  
- d'autoriser le versement de ces montants aux syndicats mixtes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER